



Résidence le Zabrenn - PEP 29 - Quimperlé (56)

OBSERVATOIRE HABITAT JEUNES BRETAGNE

VERSION 2026 - DONNÉES 2025



Atelier apiculture sur les toits de la résidences les Grands Larges - Agora Services -Lorient (56)

INTRODUCTION	- 5
LE RÉSEAU HABITAT JEUNES	- 6
LES PUBLICS ACCUEILLIS	- 11
LES ÉQUIPES	- 19
ANNUAIRE DES ADHÉRENTS	- 23
ANNUAIRE DES SERVICES	- 25

Vous retrouverez dans cet observatoire breton du réseau Habitat Jeunes (données 2025) les derniers chiffres du réseau URHAJ. Cet observatoire est un état des lieux de l'activité du réseau, du public accueilli, des équipes ainsi que des services et logements gérés par les adhérents.

Vous pourrez y trouver des données à l'échelle régionale à la fois sur les résidences Habitat Jeunes mais aussi sur les Services Habitat Jeunes ou CLLAJ. Cette année, la partie « publics accueillis » de l'observatoire Habitat Jeunes se base sur les chiffres de 90% des adhérents, deux d'entre eux n'ayant pas pu transmettre leurs données dans les délais. Les parties « le réseau Habitat Jeunes » et « les équipes » sont quant à elles sur des données complètes.

De plus, l'outil de collecte de données étant maintenant en œuvre depuis 7 ans, l'observatoire intègre des chiffres sur plusieurs années afin de rendre compte des tendances dans le réseau en analysant également ces évolutions.

Les données locales sont disponibles en fonction des besoins. L'URHAJ peut travailler sur des extractions spécifiques à la demande.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

L'ÉQUIPE URHAJ BRETAGNE

INTRODUCTION

LA MÉTHODE STATISTIQUE DU RÉSEAU HABITAT JEUNES

Pour réaliser cet observatoire annuel, nous nous appuyons sur :

- L'Observatoire Permanent de l'Habitat Jeunes (OPHAJ) : les gestionnaires de FJT doivent communiquer chaque année à leurs partenaires (État, CAF, département) leur bilan rendant compte de leurs activités et comportant un bilan d'occupation, d'actions socioéducatives, un bilan financier et le tableau des redevances pratiquées. Ce bilan était appelé «Dossier vert». Dans les années 90, et afin d'uniformiser les données à collecter, l'UNHAJ a créé un outil de reporting commun pour tous les adhérents afin de rendre compte plus facilement de leur activité auprès des partenaires. Au fil des années, les demandes concernant ce dossier ont pu évoluer selon les régions et l'outil est petit à petit devenu obsolète. Afin de répondre au mieux aux nouvelles demandes des partenaires mais aussi afin d'améliorer la connaissance de son réseau, l'UNHAJ a mis à jour cet outil en créant l'OPHAJ. Ce dernier reprend le principe de reporting mais avec les outils actualisés. Il est par exemple possible pour les adhérents utilisant SIHAJ d'extraire directement leurs données au sein de l'OPHAJ.
- le Système d'Information Habitat Jeunes (SIHAJ) : l'UNHAJ propose de manière facultative un système d'information aux membres du réseau. Il permet de gérer l'attribution des logements, la gestion locative, la comptabilité, le suivi socio-éducatif des résidents ou encore la demande dématérialisée des APL des jeunes. Ce système d'information permet donc des analyses fines et dynamiques sur le public logé, les jeunes accompagnés ou les demandes de logements. En Bretagne, 12 de nos 19 adhérents utilisent ce système d'information.

Avec ces deux outils, en plus d'un suivi des implantations des logements, l'UNHAJ et les URHAJ partagent la réalité de terrain via les observatoires annuels. La fiabilité des données collectées repose sur le travail du reporting des adhérents qui peut parfois induire certaines disparités de reporting que nous réduisons au maximum.

LE RÉSEAU HABITAT JEUNES

CHIFFRES CLÉS

- 19 adhérents
- 82 résidences principales ou rattachées
- 7 Services Habitat Jeunes et Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes
- 108 implantations sur 46 communes
- 3690 logements (gestion locative et IML)

LES ADHÉRENTS DU RÉSEAU HABITAT JEUNES

Les 19 structures adhérentes du réseau ont pour point commun de gérer des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT - dit aussi résidence Habitat Jeunes) mais surtout d'y mettre en oeuvre un projet commun issu de la charte nationale : le projet Habitat Jeunes qui repose sur deux principes : la dimension collective et la mixité sociale.

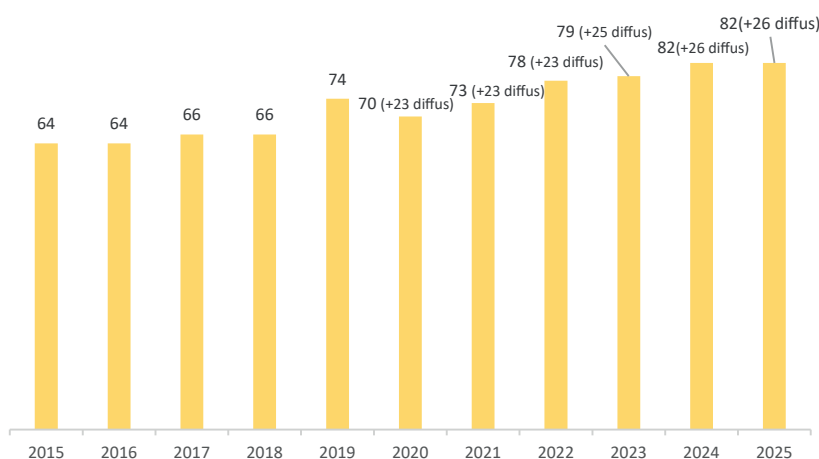
Ce dernier porte un objectif majeur : accompagner les jeunes dans leur socialisation et leur autonomie via l'habitat. Cet accompagnement se réalise via une approche globale à travers différents leviers : accueil - information - orientation - logement - culture - emploi - santé - formation - animation - citoyenneté...

Le réseau Habitat Jeunes breton regroupe des structures différentes par leur statut : 16 associations, 2 Centres Communaux d'Action Sociale et une fondation. Cette diversité se retrouve tant dans la taille des structures (d'environ 2 à quasiment 50 ETP) que dans les activités mises en oeuvre : insertion par l'emploi, formation, gestion d'autres structures ESSMS... définies par le projet de chaque structure.

Ainsi, malgré leurs différences, les 19 adhérents bretons se retrouvent autour d'un projet commun pour les jeunes bretonnes.

LES RÉSIDENCES ET LE DIFFUS

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RÉSIDENCES JEUNES



En Bretagne, le réseau Habitat Jeunes se compose de 82 résidences principales et rattachées en plus de 26 implantations en diffus (environ 90 logements). Ces résidences se situent dans des bâtis appartenant, dans la grande majorité des cas, à des bailleurs sociaux et dont la gestion a été confiée aux adhérents. Malgré tout, il existe des adhérents propriétaires de tout ou partie de leurs bâtis (ex-congrégation religieuse, legs...).

Ces résidences peuvent prendre différentes formes :

- Des résidences aux capacités variables allant d'une dizaine de logements à plus de 130 logements.
- Des petits collectifs d'une dizaine de logements souvent dans des zones moins denses.
- Du logement diffus, dans des secteurs ruraux comme urbains.

L'URHAJ Bretagne a produit un guide dédié aux petites résidences afin d'éclairer sur le fonctionnement spécifique de ce type de réponse et sur les bonnes pratiques et points de vigilance à prendre en considération pour les projets de ce type. Le guide est disponible au téléchargement sur le site internet de l'URHAJ Bretagne.

À NOTER

L'UNHAJ catégorise le diffus de la façon suivante : 1 à 10 logements côte à côte et pas d'espace de vie collective. Ainsi 12 logements sans espace de vie collective tout comme 8 logements avec espace de vie collective seront considérés comme une résidence rattachée/secondaire. Au contraire 8 logements regroupés dans le même bâti, sans espace de vie collective sont bien catégorisés en diffus.

LES SERVICES

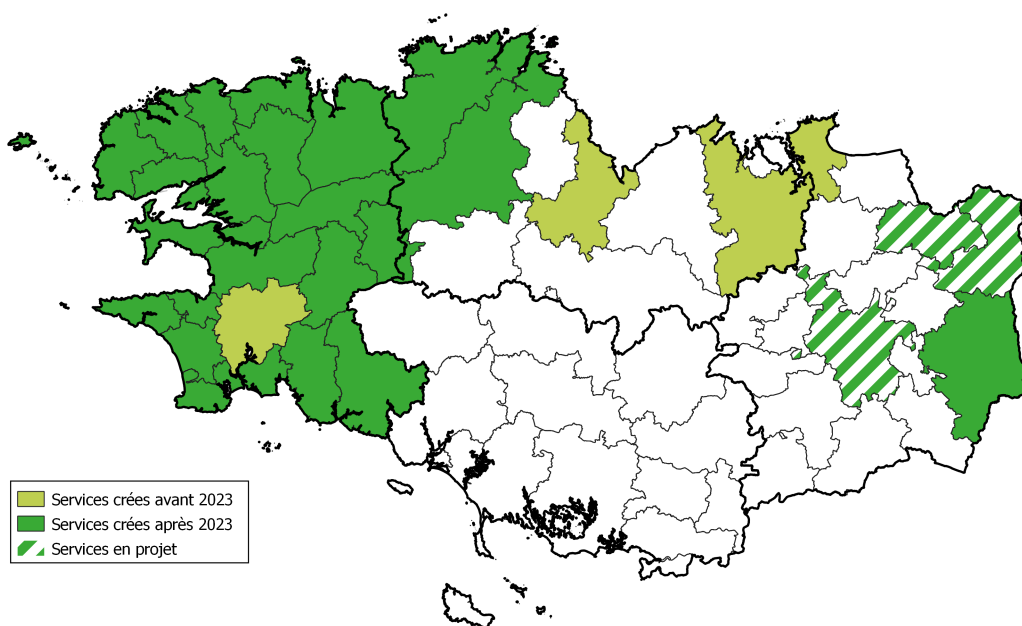
Certains adhérents gèrent et animent des Services Habitat Jeunes (SHAJ) ou Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) ayant pour vocation principale d'accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes d'un territoire dans la recherche de logements (dit services AIO-A). Ces services conseillent les demandeurs et mobilisent les acteurs locaux (publics comme privés) pour offrir et sécuriser différentes réponses de logements adaptées à tous les jeunes, via un accès facilité. Ces structures développent notamment de la colocation dans le parc social ou encore du logement chez l'habitant (dispositif «HTH» - Hébergement Temporaire chez l'Habitant).

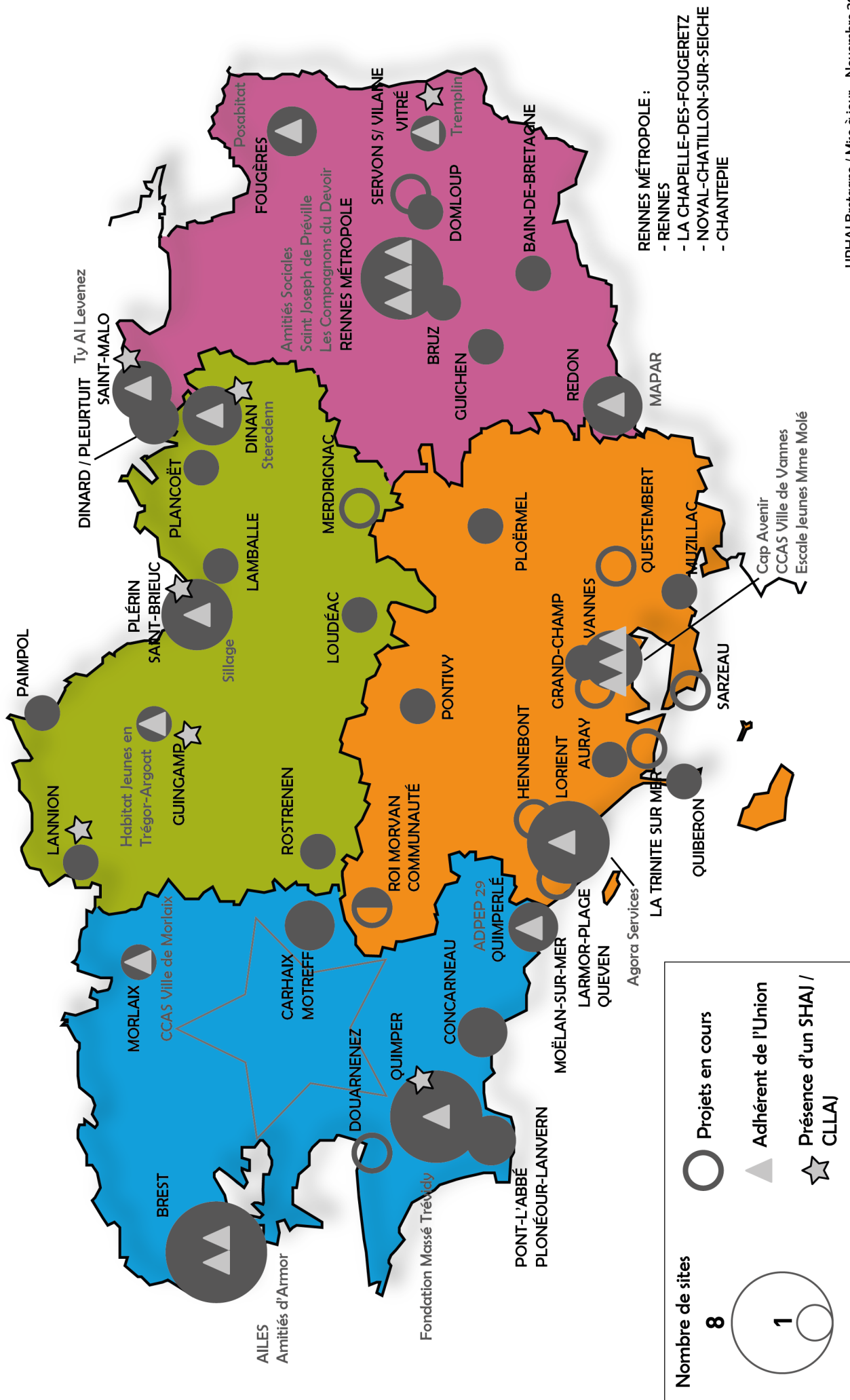
Des professionnels accueillent, informent de façon collective ou individuelle et accompagnent les jeunes dans leur recherche et leur accès au logement : démarches administratives liées aux dispositifs d'entrée et de maintien dans le logement (tant au niveau des états des lieux, que des demandes d'APL, ou encore de mobilisation des dispositifs d'Action Logement...), droits et devoirs liés au logement, gestion du budget, dispositifs d'aide constituent autant d'informations et de conseils contribuant à la responsabilisation des jeunes et à leur autonomie .

Au total en 2025, ce sont 2170 jeunes qui ont pu être informés sur leurs droits, orientés vers les bons interlocuteurs ou accompagnés dans leur recherche de logement via les SHAJ portés par les adhérents.

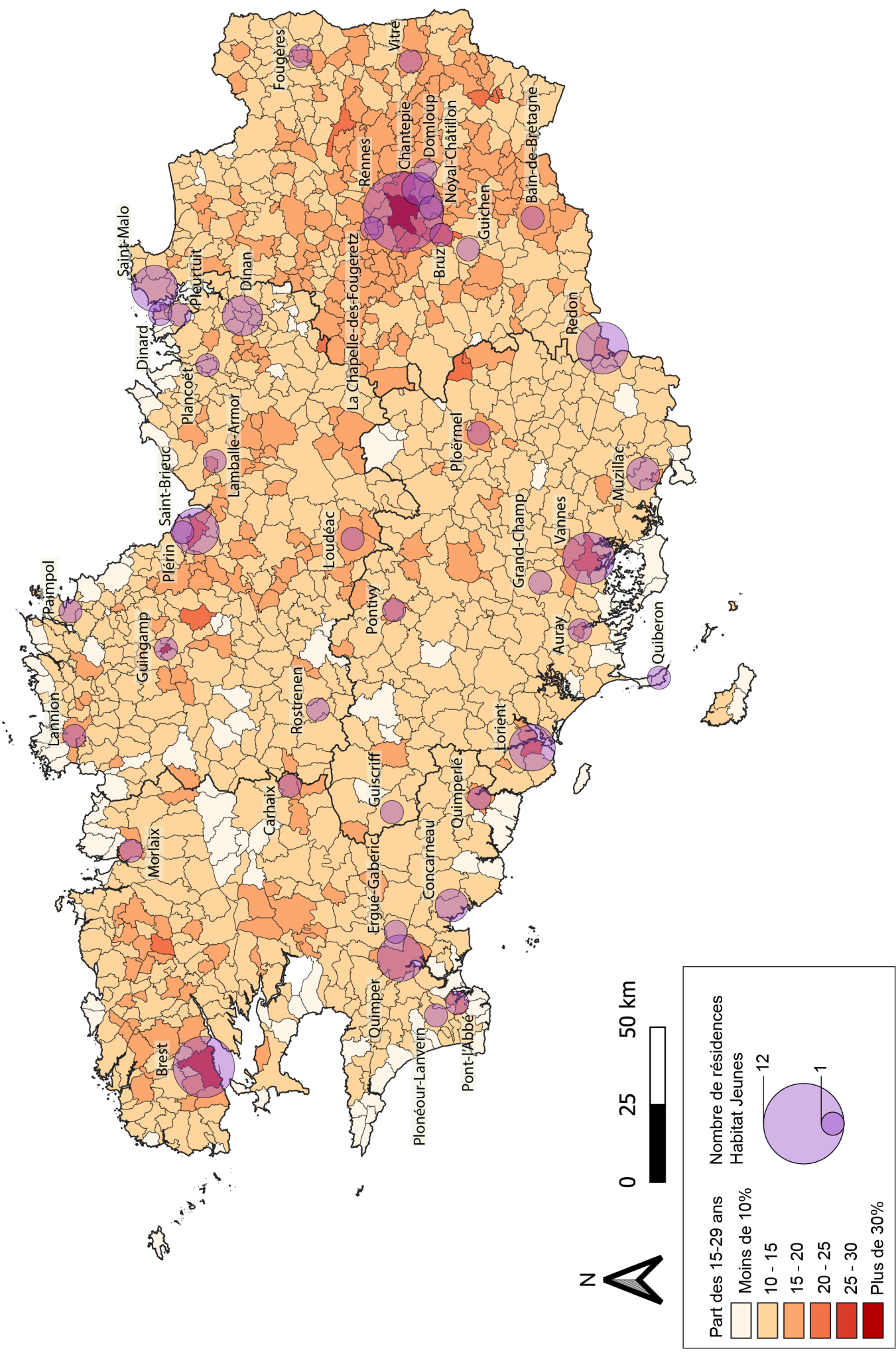
Il est à noter qu'historiquement, le réseau Habitat Jeunes comptait 4 structures porteuses de SHAJ ou CLLAJ. Une nouvelle vague de développement est aujourd'hui en cours afin de répondre aux enjeux autour de l'information sur le logement dont peuvent avoir besoin les jeunes.

Ainsi, depuis 2023, c'est un service à l'échelle départementale qui a ouvert dans le Finistère, un service sur les territoires de Lannion et Guingamp et un service itinérant sur le territoire de Vitré. Rennes Métropole sera équipé en 2026 et d'autres réflexions sont en cours.





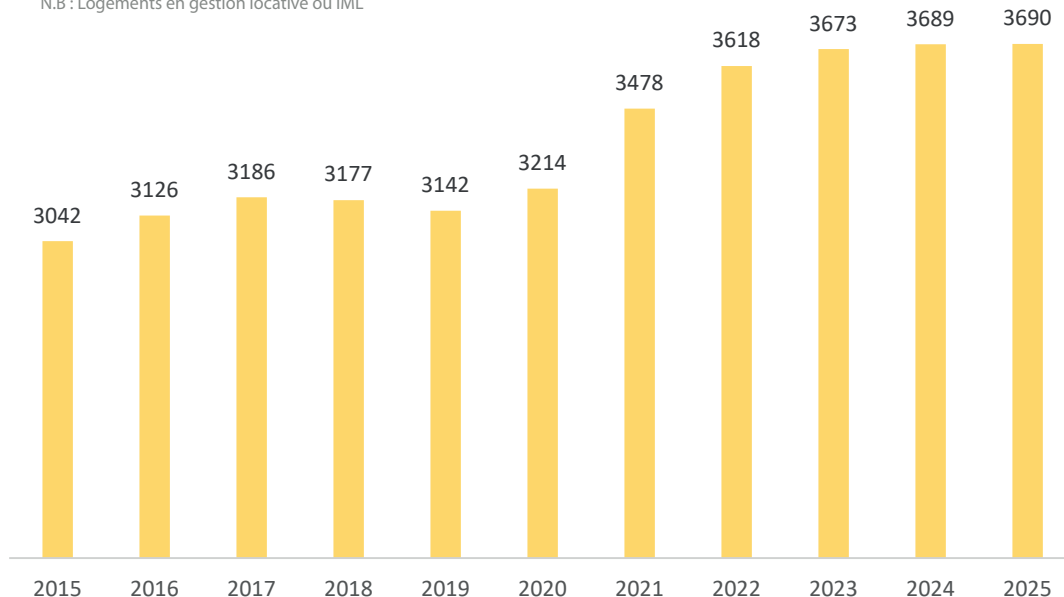
PART DES 15-29 ANS PAR COMMUNE ET IMPLANTATION DES RÉSIDENCES ET SERVICES



LES LOGEMENTS

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS HABITAT JEUNES

N.B : Logements en gestion locative ou IML



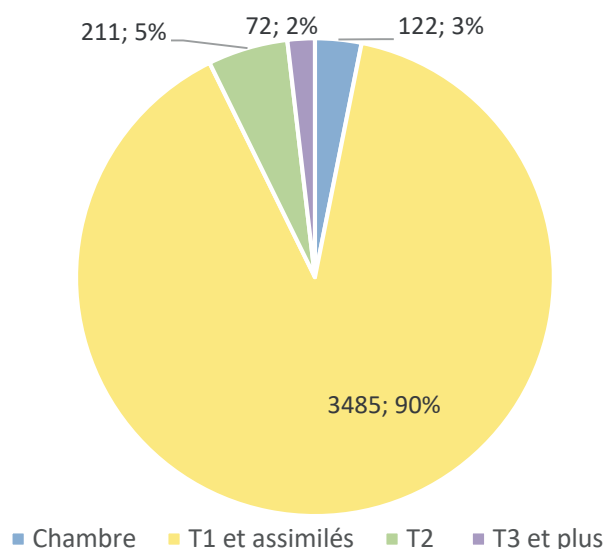
Le nombre de logements gérés depuis 2015 est en hausse quasiment constante même si cette année marque un plateau. La gestion de ces logements représentent différentes activités : ameublement, gestion locative, entretien...

Sur la période 2015-2025, les adhérents, via l'ouverture de nouvelles résidences, ont permis d'ouvrir 648 nouveaux logements à destination des jeunes.

À NOTER

Bien qu'il n'y ait pas réellement de norme en la matière, la différence communément admise entre un studio et un appartement T1 est que ce dernier possède un espace séparé de la pièce à vivre, qui peut être une cuisine ou un couloir. Un T1 bis est un T1 "amélioré", comportant un espace supplémentaire comme une alcôve ou une mezzanine par exemple.

LA GAMME DE LOGEMENT EN 2025



Dans le détail, la grande majorité de ces logements sont des T1 ou assimilés (90%). Parmi ces T1 et assimilés, on retrouve 30% de T1 « classique », 61% de T1 prime et 9% de T1 bis. La forte proportion de ce type de logement montre l'adaptation des FJT bretons à l'évolution des attentes des résidents. En effet, à la création des FJT, la norme était de proposer des cuisines et sanitaires collectifs ainsi que des dortoirs.

Depuis, les adhérents, accompagnés des bailleurs sociaux, ont adapté le bâti et l'on retrouve maintenant des logements répondant davantage aux besoins des jeunes avec une très grande majorité des logements qui possède des sanitaires individuels ainsi qu'une cuisine ou une kitchenette.

Il est important de noter que ce fait n'est pas une réalité dans toutes les régions françaises : on retrouve par exemple encore 40% de chambres individuelles ou collectives dans le parc des adhérents occitans.

Malgré qu'elles ne correspondent plus au besoin majoritaire, les chambres individuelles (9 ou 12m²) existent toujours, principalement dans les établissements les plus anciens. Elles ont tendance à disparaître dans les opérations neuves ou de réhabilitation mais disposent tout de même d'un bénéfice considérable : offrir les redevances les plus basses pour les publics les plus précaires.

La diversification de l'offre de logement, sujet majeur au sein du réseau, se poursuit. L'augmentation du nombre de T2 (familles monoparentales, couples) ainsi que de T3 (colocations) montre l'adaptation du réseau aux besoins émergeant sur leurs territoires (logement temporaire, solution de logement réactive...). Au niveau national et régional, de nombreuses expérimentations fleurissent afin de répondre au mieux à la demande : tiny-houses, logement chez l'habitant, résidences intergénérationnelles, séjours fractionnés...

À NOTER

La norme concernant la surface minimale des chambres est passée de 9 à 12 m² habitables pour un logement récent (construit après un décret de 2002).

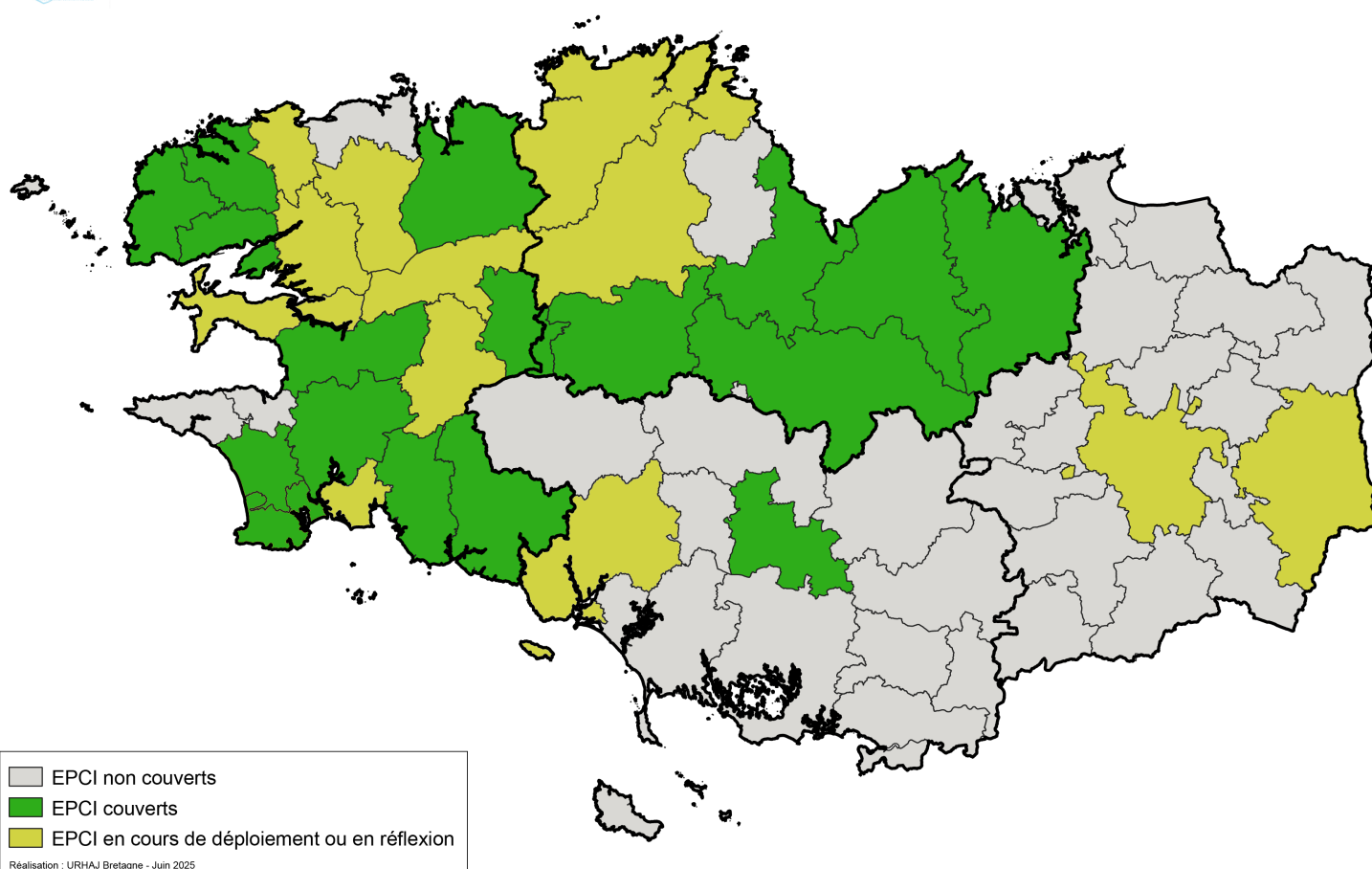
FOCUS SUR L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT - HTH

Afin de répondre à la demande en logement toujours plus importante des jeunes en Bretagne, le réseau Habitat Jeunes développe un dispositif de logement chez l'habitant nommé «Hébergement Temporaire chez l'Habitant». Ce dispositif est né dans les Pays de la Loire dès 2009 avant un essaimage en Bretagne puis dans d'autres régions. Ce dispositif offre la possibilité pour un propriétaire de mettre à disposition (contre une rétribution plafonnée et accessible) une chambre inoccupée et meublée de son logement. Il est mis en place spécifiquement au profit de jeunes en mobilité (apprentis, alternants...) ayant besoin de se loger pour une nuit, une semaine ou plus.

En Bretagne, ce dispositif se déploie depuis 2023. En 2025, cinq adhérents développent cette offre pour un total de 5780 nuitées réalisées. Le dispositif a pu convaincre environ 200 hébergeurs de proposer une ou plusieurs chambres et a permis à 154 jeunes d'en profiter. Les chiffres concernant HTH montrent un développement rapide sur les territoires concernés : en 2024, 4 associations portaient le dispositif pour un total de 3690 nuitées.



LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT EN BRETAGNE



Deux adhérents supplémentaires déploieront le dispositif dans le nord-ouest des Côtes d'Armor et sur le territoire de Vitré Communauté (35) en 2026. De plus, des réflexions sont en cours sur deux intercommunalités en Ille-et-Vilaine et Lorient Agglomération dans le Morbihan.

LES ESPACES PARTAGÉS

Les espaces partagés au sein d'un foyer de jeunes travailleurs occupent une place centrale dans la vie quotidienne des résidents. Bien plus que de simples lieux de convivialité, ils constituent de véritables leviers pour favoriser le lien social, l'entraide et l'intégration dans un parcours d'autonomie. Ces espaces, intérieurs ou extérieurs, permettent aux jeunes, souvent nouvellement arrivés dans la vie active ou en situation de transition, de rompre l'isolement et de construire des relations de confiance.

La dimension collective de ces lieux contribue à instaurer un climat propice à la solidarité et à l'échange d'expériences. En partageant un repas, en organisant une activité ou simplement en discutant, les résidents apprennent à se connaître, à coopérer et à développer un esprit communautaire. Cette dynamique renforce leur capacité à s'impliquer dans des projets collectifs et à se responsabiliser dans leur parcours personnel.

Pour les équipes encadrantes, les espaces communs offrent également une opportunité précieuse : ils deviennent des lieux de rencontre, d'observation, d'écoute et de découverte. Ils facilitent l'accompagnement en permettant aux professionnels d'identifier plus aisément les besoins, les difficultés mais aussi les ressources individuelles et collectives.

En animant ces espaces partagés, le FJT favorise ainsi l'émergence de dynamiques collectives d'accompagnement, essentielles pour soutenir le développement personnel et social des jeunes. Ces lieux deviennent le socle d'un projet de vie commune où chacun peut trouver sa place et s'épanouir.

L'URHAJ a organisé en 2026 une journée dédiée à cette thématique afin de valoriser les actions collectives au sein des FJT avec la participation d'une large part des adhérents et les partenaires du réseau. Un plaidoyer sur le sujet et une vidéo regroupant des témoignages de jeunes ont été publiés. Vous pouvez les retrouver sur le site internet de l'URHAJ Bretagne.



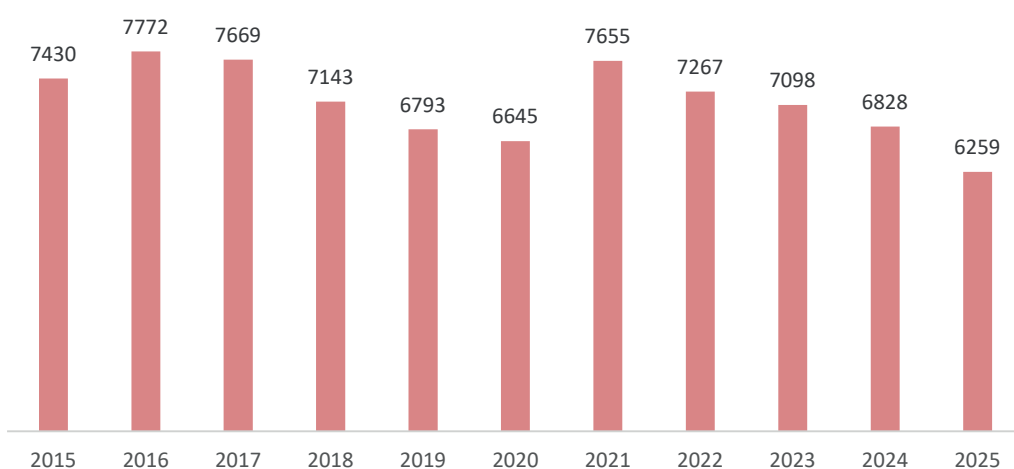
Moment de détente après le travail autour du projet rap aux Amitiés Sociales - Rennes (35)

LES PUBLICS ACCUEILLIS

CHIFFRES CLÉS

- 6259 jeunes logés dans l'année*
- 37% de femmes - 63% d'hommes
- 87% de 16-25 ans
- Au moins 67% des résidents ont moins de 1201€ de ressources mensuelles (SMIC 2021)

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES LOGÉS



Après un nombre de jeunes logés historiquement bas en 2020 dû à la crise sanitaire, la mobilité au sein du parc de FJT était relancée en 2021. Depuis, on observe une nouvelle baisse du nombre de jeunes logés dans un contexte de crise du logement qui freine les parcours résidentiels. *Il est à noter que le chiffre de cette édition porte sur 90% des adhérents contre 100% les années précédentes. En reprenant les chiffres n-2 des deux adhérents non répondants, le

nombre de jeunes logés serait autour de 6620, soit un niveau historiquement bas et équivalent à l'année de crise sanitaire qui avait vu une immobilité accrue des jeunes.

En effet, la sortie de FJT est de plus en plus difficile pour les résidents. La difficulté à trouver des logements à un prix abordable ou à rentrer dans le parc social allonge la durée des parcours en résidence et réduit le nombre de jeunes logés. Ainsi, la baisse du nombre de jeunes accueillis n'est pas liée à un taux d'occupation réduit mais due à l'occupation plus longue des logements qui empêche le turn over et plus de la vacance structurelle (remise en état des logements, délai entre deux locataires...). En effet, les structures Habitat Jeunes ne désemplissent pas avec un taux d'occupation moyen de 93% sur la totalité des résidences bretonnes.

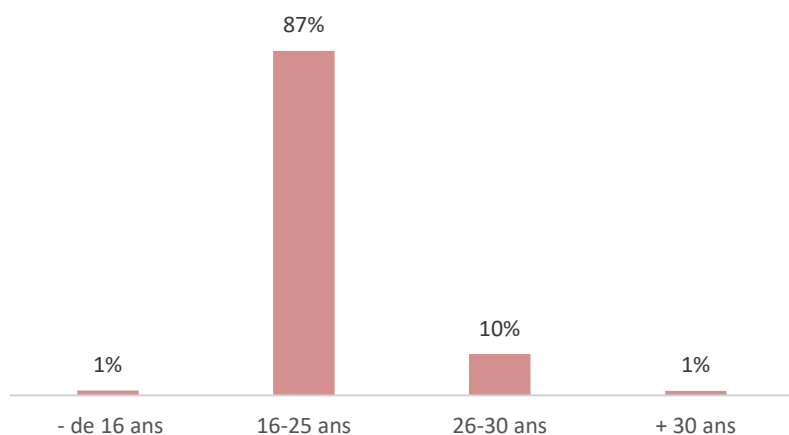
LA MIXITÉ COMME PRINCIPE

L'UNHAJ définit au sein de sa charte le projet Habitat Jeunes, et notamment le principe de mixité : «[...] en utilisant, à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré favorisant la rencontre et les échanges entre jeunes et usagers, encourageant les solidarités de proximité issues de la multiplicité des expériences, des situations, des perspectives qui sont celles de tous nos publics ».

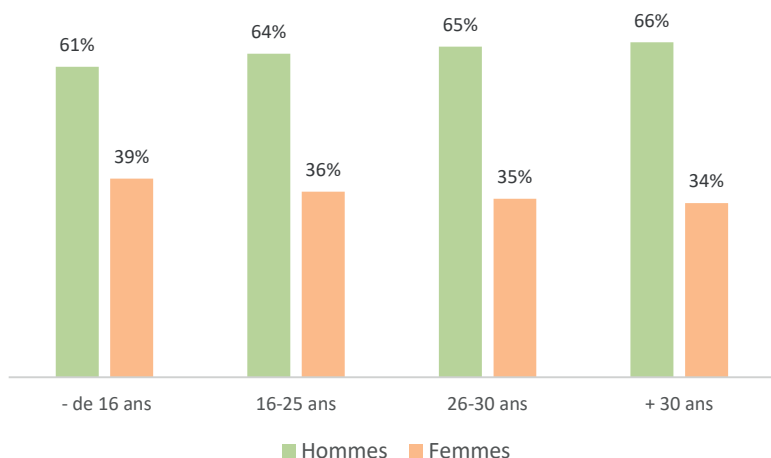
En parallèle du projet porté par le réseau, les adhérents doivent répondre aux attendus des institutions publiques comme la CNAF. Celle-ci définit d'ailleurs le public cible devant être accueilli en FJT dans sa dernière circulaire concernant la Prestation de Service Socioéducatif (PSE) datant d'octobre 2020 :

- Un public socle de jeunes âgés de 16 à 25 ans en situation d'insertion sociale et professionnelle (minimum 65%)
- Les autres publics : les jeunes âgés de 26 à 30 ans, les jeunes étudiants non-salariés ou les jeunes scolarisés (notamment les lycéens) et les apprentis de moins de 16 ans (maximum 35%)
- Les publics accueillis dans le cadre d'un conventionnement avec un tiers (ASE, PJJ...) (maximum 15%)

ÂGE DES RÉSIDENTS À L'ENTRÉE EN 2025



RÉPARTITION DU GENRE SELON L'ÂGE DES RÉSIDENTS À L'ENTRÉE EN 2025



À l'inverse donc de l'âge du public accueilli, on constate un relatif équilibre dans la répartition du niveau de diplôme des résidents à l'entrée. Cela illustre parfaitement la diversité des profils pouvant se croiser et se rencontrer au sein des résidences.

On constate également que les hommes sont légèrement moins diplômés que les femmes lors de leur entrée en résidence Habitat Jeunes (entre 2 et 10 point de différence) avec des taux plus importants d'hommes n'ayant aucun diplôme ou un niveau CAP/BEP. A l'inverse, une femme sur quatre (23%) rentrant en FJT dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre seulement un homme sur sept (13%).

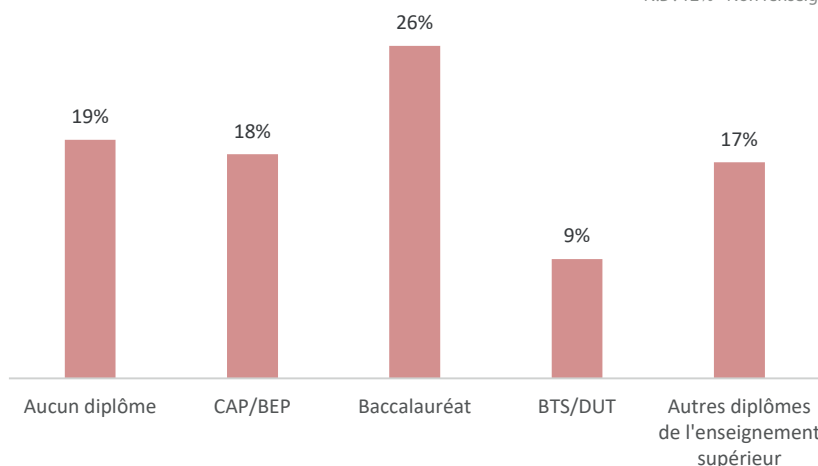
Cette mixité prônée par le projet Habitat Jeunes doit s'articuler avec les attendus des institutions publiques et les réalités des territoires où les résidences sont établies.

Dans les faits, on constate une prédominance des moins de 26 ans (87%). La part des mineurs est majoritairement due aux apprentis accueillis dans les résidences. Ce nombre impacte également le niveau de diplôme à l'entrée en résidence (notamment la catégorie « sans diplôme »).

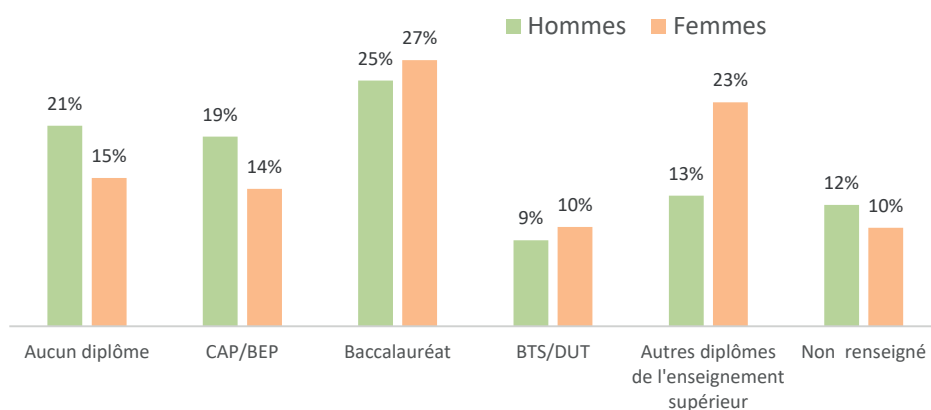
Dans le détail par genre et selon l'âge, on constate que la répartition entre femmes et hommes se rapproche de l'équilibre plus ils avancent en âge. Il est à noter que le nombre de moins de 16 ans et de plus de 30 ans est très faible (respectivement 41 et 38 personnes) à l'échelle de la Bretagne. Sur la majorité du public cible (16-25 ans), la répartition entre femmes et hommes est semblable à celle observée de manière globale depuis plusieurs années (un tiers de femme, deux tiers d'hommes).

NIVEAU DE DIPLÔME DES RÉSIDENTS À L'ENTRÉE EN 2025

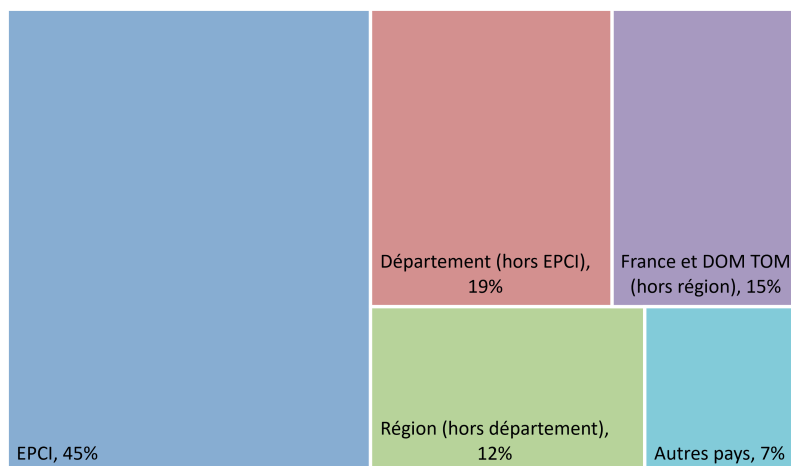
N.B : 12% - Non renseigné



NIVEAU DE DIPLÔME DES RÉSIDENTS SELON LE GENRE À L'ENTRÉE EN 2025



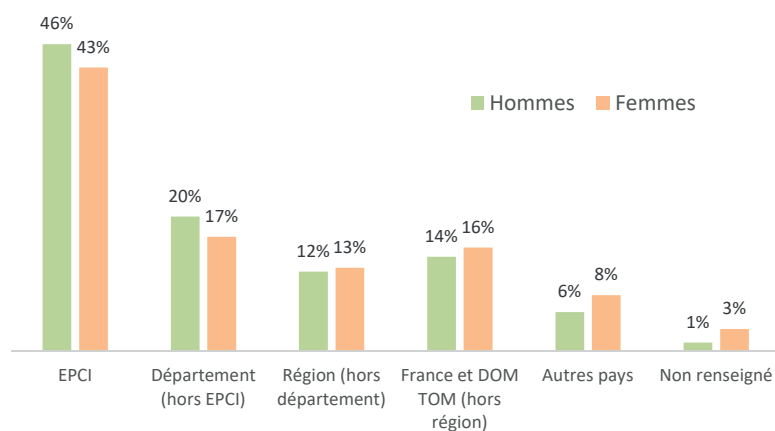
ORIGINE RÉSIDENTIELLE DES RÉSIDENTS À L'ENTRÉE EN 2025



Cette diversité se retrouve également dans l'origine résidentielle des jeunes. Même si environ deux tiers (64%) d'entre eux viennent du département où se trouve le FJT, ce qui montre un ancrage local important, 22% des résidents viennent d'une autre région, voir d'un autre pays. On constate en complément que la question du genre ne fait pas ressortir de différence fondamentale concernant l'origine résidentielle des jeunes.

En tant qu'acteur du logement social, le réseau Habitat Jeunes permet aux jeunes susceptibles de rencontrer le plus de difficultés pour trouver un emploi ou une formation, par leur genre, leur âge ou leur niveau de diplôme, de disposer d'une solution logement accessible et adaptée. L'accompagnement socio-éducatif proposé participe de cette dynamique globale d'insertion sociale.

ORIGINE RÉSIDENTIELLE DES RÉSIDENTS SELON LE GENRE À L'ENTRÉE EN 2025



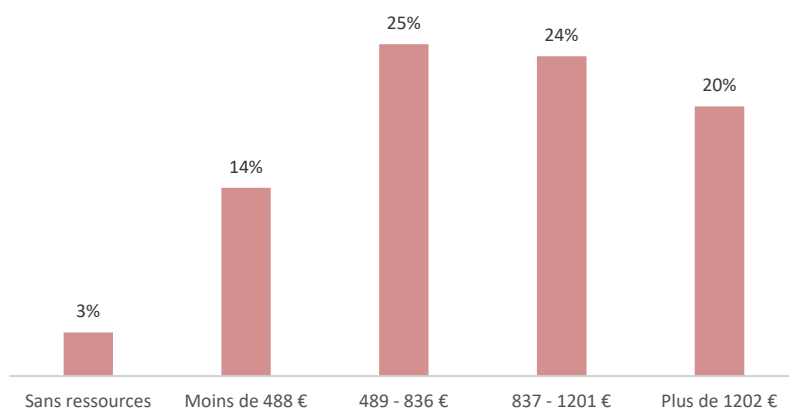
Alors que 66% des résidents sont en activité (CDI/CDD, apprentis, contrats précaires ou indépendants), les ressources d'au moins 67% des résidents ne dépassent pas 1201€ euros par mois, ce qui correspondait au SMIC 2021 (SMIC net en 2026 : 1478€).

Ce phénomène peut s'expliquer en partie par la forte présence de public occupant le statut d'apprenti (486€ brut mensuel lors de la première année d'apprentissage lorsqu'on est mineur). Ce statut s'étant ouvert les dernières années aux étudiants en études supérieures, on retrouve beaucoup de résidents avec un salaire un peu plus important (53% du SMIC soit 989€ brut mensuel lorsqu'on est apprenti pour sa première année entre 21 et 25 ans).

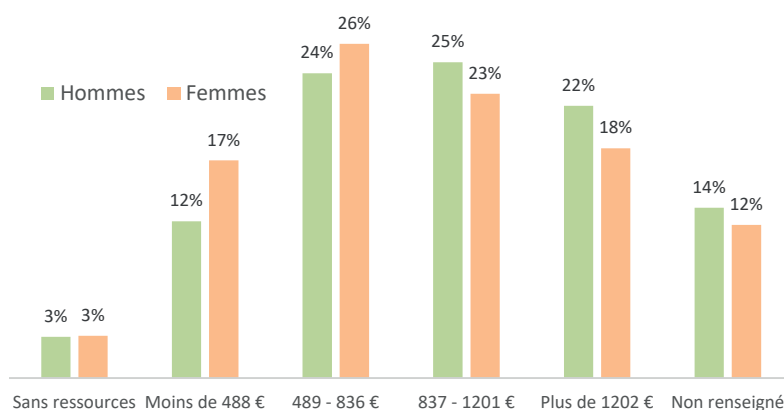
La question de l'inéquité de salaire entre femmes et hommes est régulièrement mise en avant lors d'études dédiées et les chiffres au sein des résidences Habitat Jeunes abondent ce propos. On remarque que pour les jeunes ayant des ressources inférieures à 836€, la part des femmes est légèrement supérieure à celle des hommes (entre +2 et +5 points) alors qu'elle s'inverse au-delà de cette somme (entre +2 et +4 points) en faveur des hommes.

RESSOURCES MENSUELLES DES RÉSIDENTS EN 2025

N.B : 13% - Non renseigné

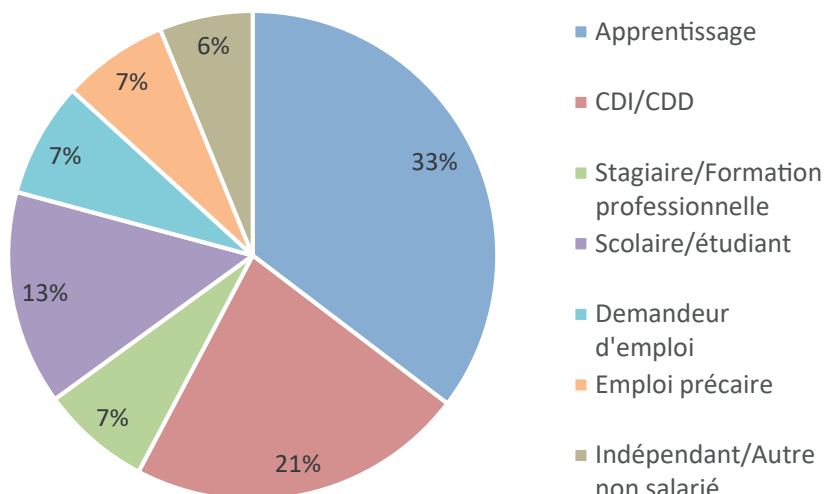


RESSOURCES MENSUELLES DES RÉSIDENTS SELON LE GENRE EN 2025



STATUT SOCIO-PROFESSIONNEL DES RÉSIDENTS EN 2025

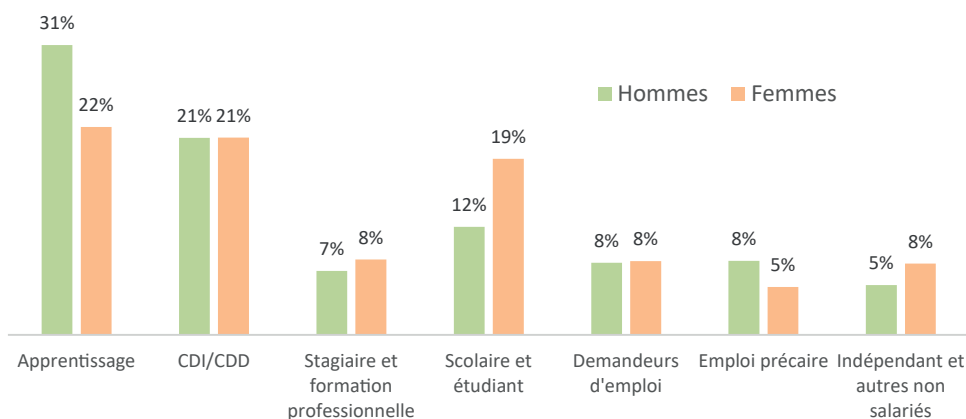
N.B : Non renseignés : 7%



Dans le même temps, les jeunes en CDI ou CDD ou en contrats précaires (saisonniers, intérim...) représentent 28% des résidents. L'activité salariée ne permet donc pas forcément d'assurer un revenu décent. En mettant également ces chiffres en lien avec le niveau de diplôme des résidents vu précédemment, on peut constater qu'être jeune diplômé aujourd'hui n'empêche pas la précarité.

Dans le détail par genre, on constate une part beaucoup plus importante d'hommes en apprentissage que de femmes, cela peut s'expliquer par le caractère historique de l'apprentissage plutôt centré sur des métiers « masculins » (BTP, industrie, artisanat) même si des filières à dominante féminine existent (soins à la personne, beauté...). On retrouve également davantage de femmes encore dans des parcours scolaires ou étudiants ce qui explique en partie le fait que les femmes soit davantage diplômées en résidence Habitat Jeunes (voir précédemment).

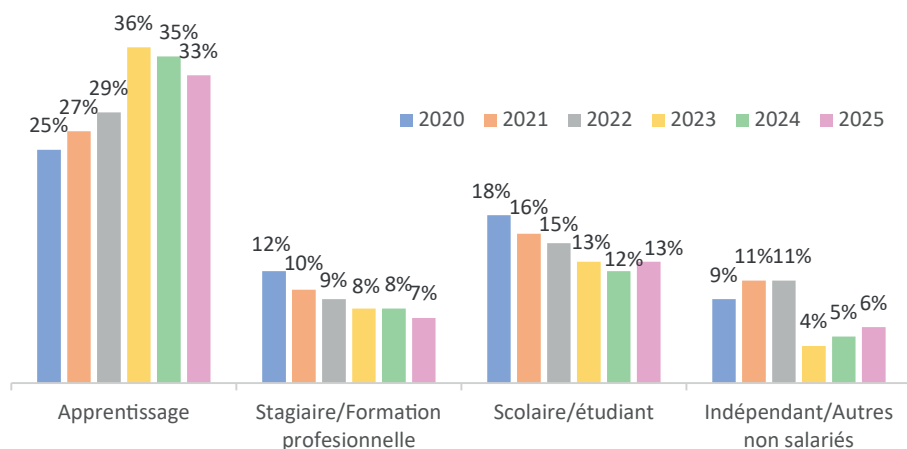
STATUT SOCIO-PROFESSIONNEL DES RÉSIDENTS SELON LE GENRE EN 2025



Après avoir observé une augmentation constante des résidents en apprentissage, s'expliquant notamment par une ouverture à davantage de formations ainsi que des aides de l'Etat, la tendance se stabilise et on compte environ un jeune sur trois étant apprenti au sein des résidences Habitat Jeunes. À l'inverse, on observe une forte baisse des indépendants et autres non salariés, possiblement liée à la moindre attractivité des revenus des activités de type livraison à domicile ou transport de personnes (déclinaisons Uber...).

ÉVOLUTION DES STATUTS SOCIO-PROFESSIONNELS

N.B : CDI/CDD, emplois précaires et demandeurs d'emploi non représentés.



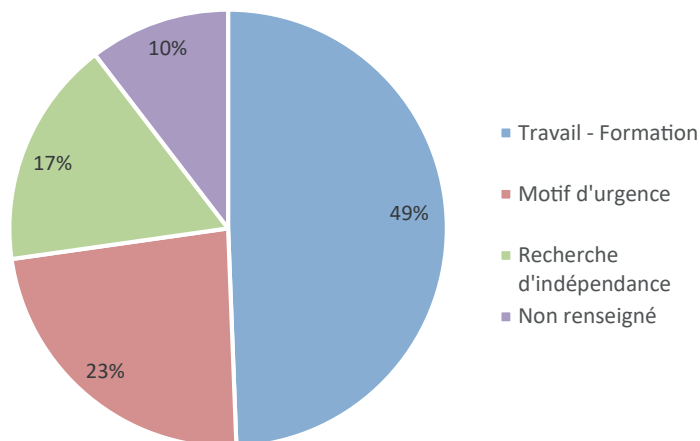
Ainsi, on constate à contrario des discours parfois entendus, que les jeunes sont en majorité en emploi mais que pour autant, leurs ressources ne leur permettent pas de sortir de la précarité.

Le réseau Habitat Jeunes est pour les jeunes, compte tenu de la faiblesse de leurs moyens financiers, l'une des seules solutions logement accessible. Le niveau des APL, l'absence de garant, l'ensemble des charges comprises dans le loyer (redevance) est en adéquation avec leur situation. Les jeunes ont ainsi des chances augmentées de se former, d'accéder à un emploi, un stage afin de réussir leur projet professionnel et leur insertion sociale.

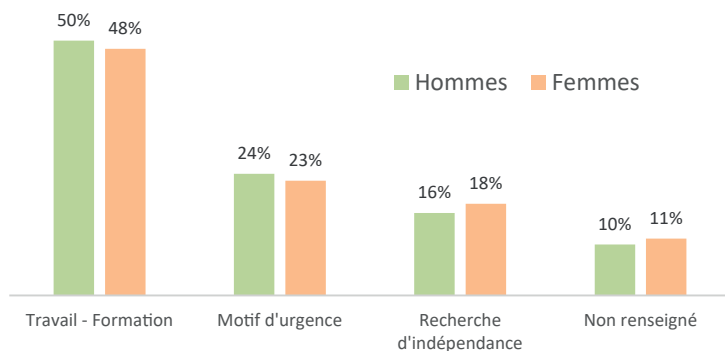
Le public accueilli en Habitat Jeunes rassemble une grande diversité de parcours qui peut être complexe à accompagner pour les équipes socioéducatives des résidences. L'augmentation des situations de vulnérabilité (ressources faibles et instables), d'isolement (familial et/ou amical), de santé fragile, de handicap, d'accès complexe à la formation, de mobilité difficile... nécessitent un accompagnement à la fois global et adapté aux besoins spécifiques.

LES PARCOURS RÉSIDENTIELS

MOTIF DE LA RECHERCHE DE LOGEMENT EN 2025



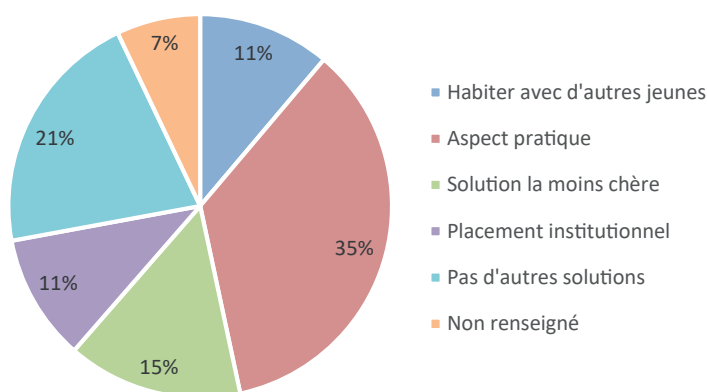
MOTIF DE LA RECHERCHE DE LOGEMENT SELON LE GENRE EN 2025



Le principal motif de recherche de logement pour les jeunes rentrant en Foyers de Jeunes Travailleurs est lié à l'activité professionnelle ou formative (pour au moins 49% des résidents).

Cela montre bien la réponse apportée par les résidences aux besoins de mobilité des jeunes qui peuvent être, dans ce cadre, non originaires du territoire de la résidence et doivent souvent trouver rapidement un logement tout en ayant des contraintes sociales et économiques fortes.

MOTIF DU CHOIX DE LA SOLUTION HABITAT JEUNES EN 2025



Le choix du séjour, avec 50% des résidents soulignant l'aspect pratique ou économique des résidences, montre bien l'adaptabilité de la solution FJT aux contraintes des jeunes grâce à la souplesse des durées de séjour, la simplification des démarches d'accès au logement et le niveau d'APL majoré.

Une étude menée par l'UNHAJ en 2021 à la suite de la réforme concernant l'APL montrait que 29% des résidents avaient moins de 80€ de reste à charge concernant le logement grâce à ce soutien (43% avant la réforme). Pour les plus précaires, la solution HAJ apporte un accompagnement qui les amène progressivement vers une plus grande autonomie sociale et économique.

Il est à noter que 1 jeune sur 5 déclare venir en FJT faute de solution logement mettant encore davantage en lumière la difficulté des jeunes à accéder au parc privé ou public.

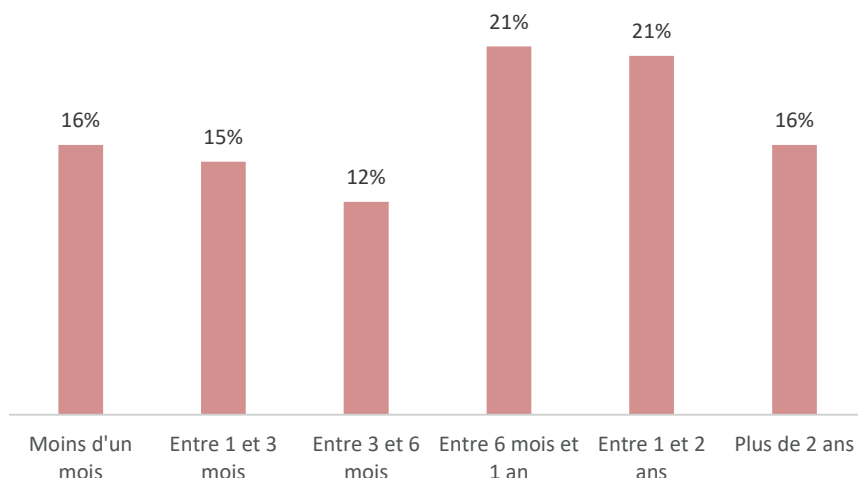
Un certain nombre de jeunes vivants en Résidences Habitat Jeunes sont orientés vers ce type de logement via des acteurs partenaires ou des réservataires. Au niveau breton, c'est environ 20% des jeunes qui sont orientés vers nos adhérents par un prescripteur ou rentrent dans un dispositif spécifique.

L'ACCÈS À L'AUTONOMIE

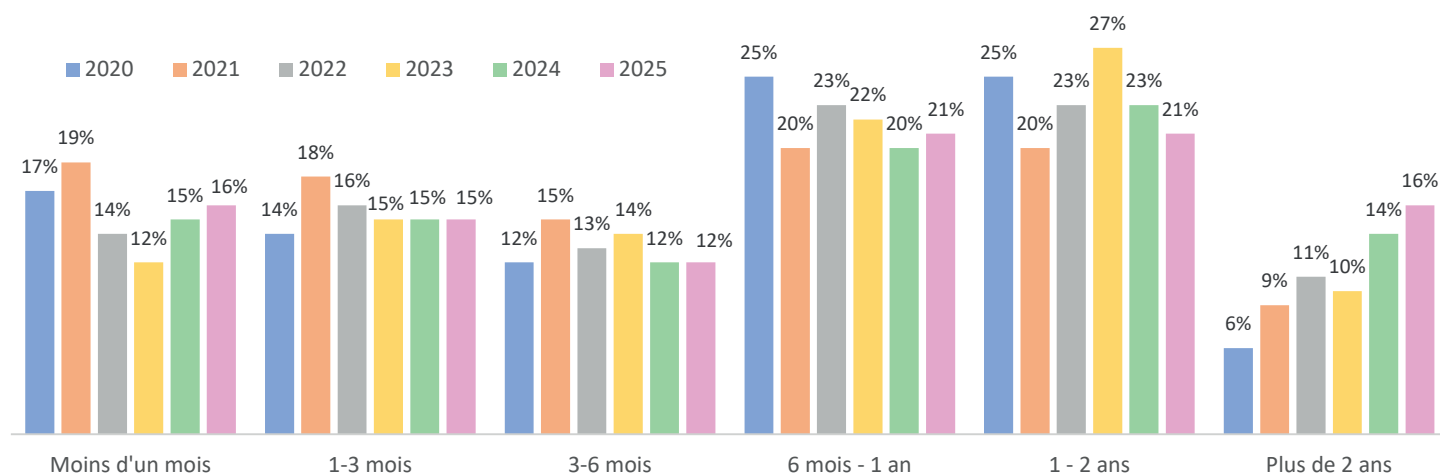
Les jeunes accueillis dans les résidences restent pour 42% d'entre eux entre 6 mois et 2 ans. Sur la période 2020-2025, on observe un allongement des durées de séjour avec une part des séjours de plus d'un an passant de 31 à 37% des résidents. La part des jeunes restants plus de 2 ans a presque triplé en l'espace de 5 ans.

Cela pose la question de la mobilité résidentielle des jeunes et de la suite de leur parcours résidentiel. En effet, même si l'augmentation des durées de séjour permet un accompagnement socio-éducatif plus important, les résidences Habitat Jeunes n'ont pas vocation à loger les jeunes sur de longues durées et doivent servir de tremplin à l'émancipation des résidents. Dans les faits, plusieurs raisons peuvent expliquer l'allongement des séjours : changement de parcours de formation ou professionnel durant le séjour, tension sur le marché du logement avec un manque d'offre généralisé et un coût du logement qui augmente ainsi qu'un allongement de la durée d'accès au logement social...

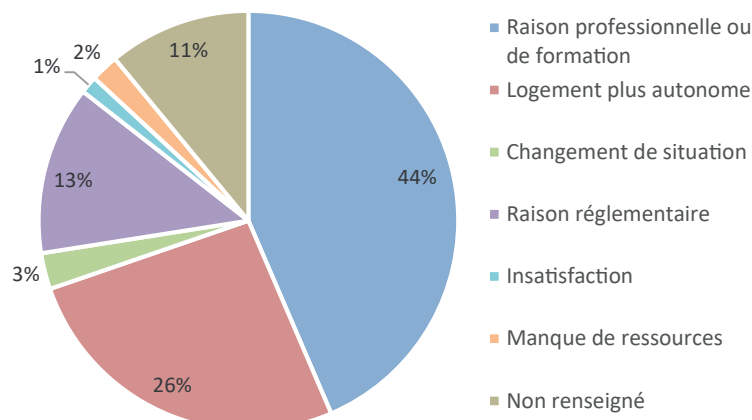
DURÉE DE SÉJOUR DES RÉSIDENTS SORTANTS EN 2025



ÉVOLUTION DES DURÉES DE SÉJOUR



MOTIF DE DÉPART DES RÉSIDENTS EN 2025

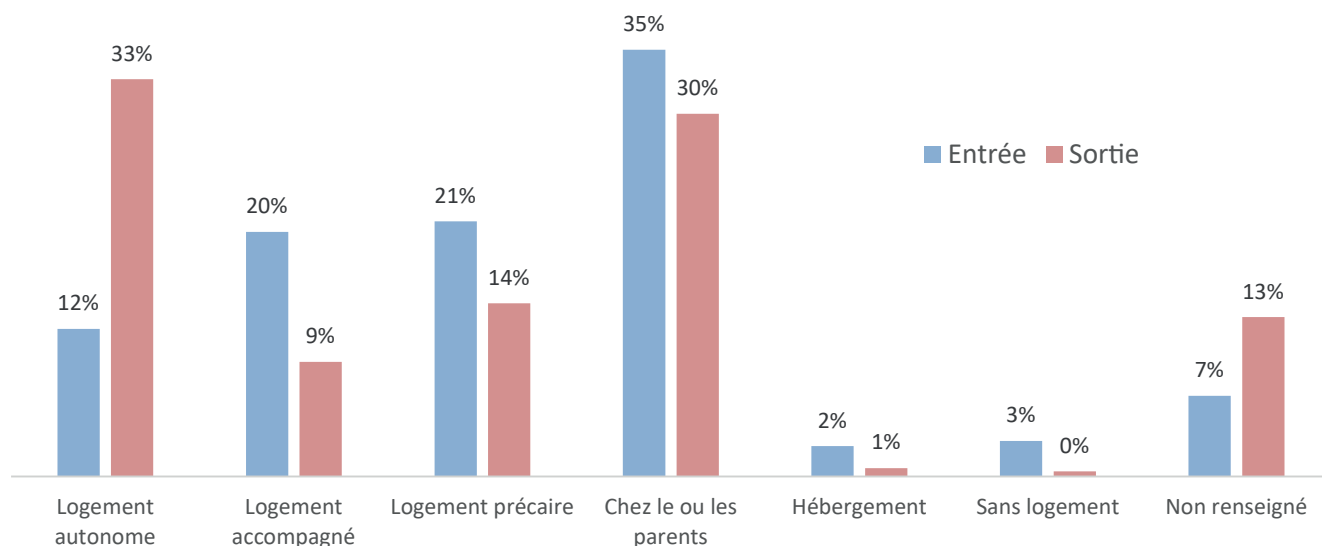


Plus d'un jeune sur quatre accueilli dans le réseau part des résidences Habitat Jeunes pour des raisons professionnelles ou de formation, signe de leur intégration dans le monde du travail.

Il est également à noter que le départ pour des raisons professionnelles ou de formation peut dans le même temps permettre au jeune de partir vers un logement plus autonome. Cette situation se retrouve notamment dans les chiffres de la page suivante où la part des jeunes quittant les résidences Habitat Jeunes vers du logement autonome atteint 34%.

SITUATION DE LOGEMENT À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE EN 2025

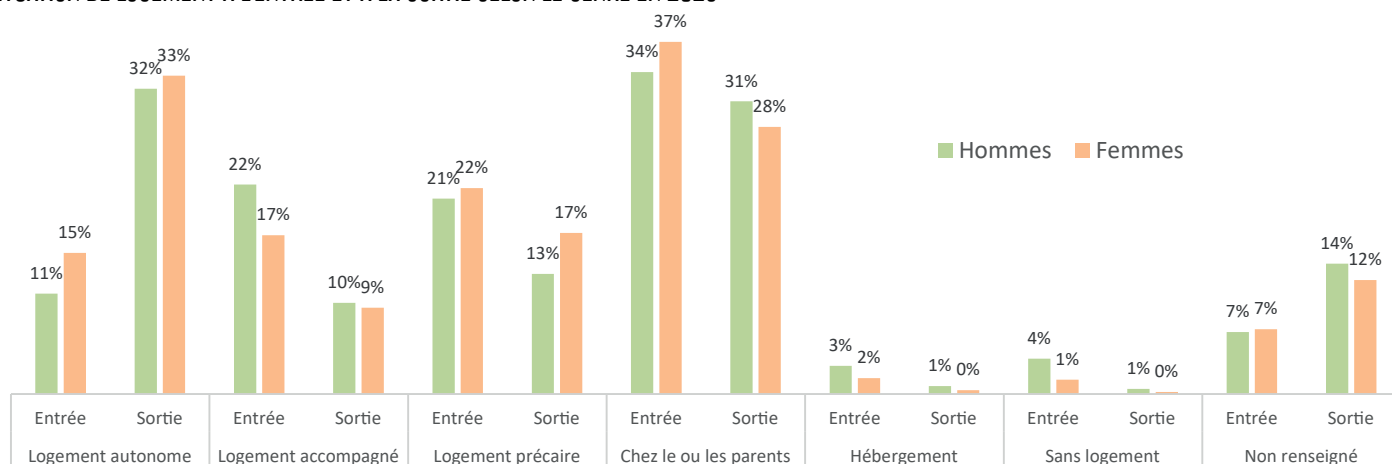
N.B : Logement autonome : parc public et privé ; Logement accompagné : sous-location, bail glissant, FJT ou autre institutions ; Logement précaire : Hôtel, camping, squat, chez un tiers ; Hébergement : CHRS et accueil d'urgence.



En comparant la situation de logement des jeunes à l'entrée et à la sortie des résidences, on constate qu'un tiers d'entre eux accèdent à un logement autonome du parc privé ou public alors qu'ils ne sont que 12% à en venir. Ce chiffre est à mettre en perspective avec le travail socio-éducatif effectué au sein des résidences et l'accompagnement des jeunes afin de faire valoir leurs droits et d'éviter les embûches. De plus, la part des jeunes rentrant chez leurs parents est de 30% quand ils sont 34% à en être partis, signe d'une accession à l'autonomie et à l'indépendance. Le retour chez les parents est aussi souvent temporaire suite à une fin de formation ou d'emploi avant de rebondir. Enfin, malgré un nombre encore important de jeunes partant vers un nouveau logement accompagné ou logement précaire, celui-ci est plus bas qu'à leur arrivée.

En comparaison des années précédentes, les chiffres restent globalement similaires.

SITUATION DE LOGEMENT À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE SELON LE GENRE EN 2025

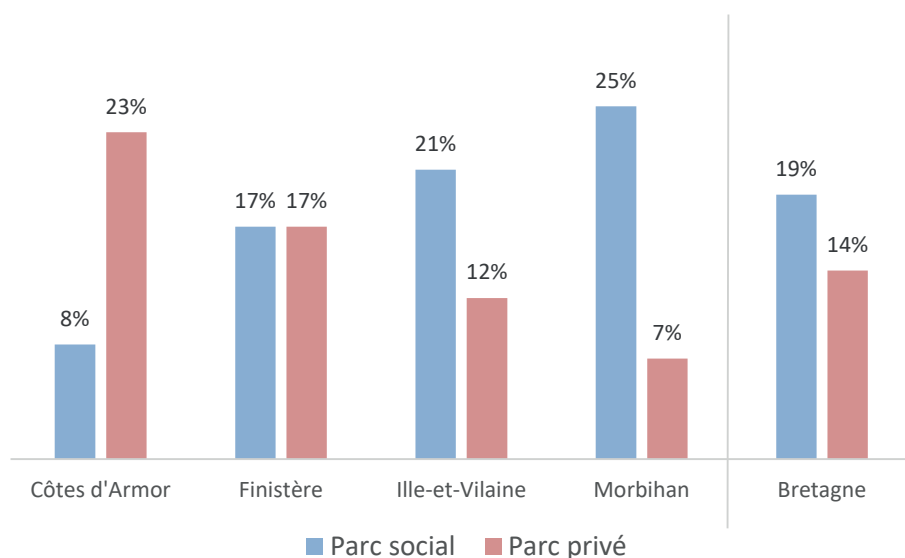


En réalisant cette comparaison, on observe que les femmes viennent davantage du logement autonome (+4 points) et sortent davantage vers cette solution également (+1 point). Les hommes sont davantage issus du logement accompagné (sous-location, bail glissant, autre résidence sociale ou autre institution), mais sortent vers ce type de logement autant que les femmes après un séjour en résidence Habitat Jeunes. On peut donc faire l'hypothèse que l'accès à l'autonomie pour les hommes nécessite un temps plus long que pour les femmes (qui sont moins nombreuses à être passées au moins deux fois par du logement accompagné).

À NOTER

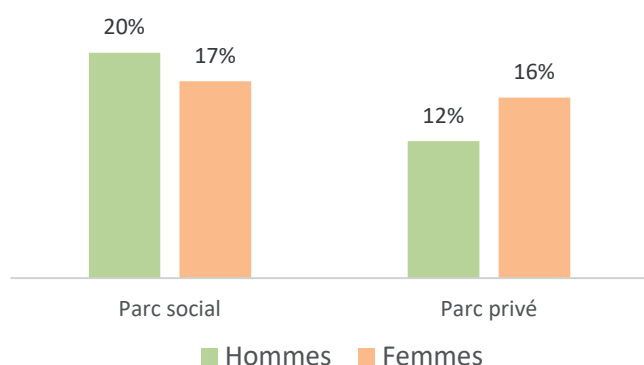
Les résidences sociales sont qualifiées réglementairement de logements temporaires. Pour autant, aucune durée de séjour maximale n'est inscrite dans les textes. La limite de deux ans n'est pas une obligation légale mais un usage afin d'accompagner la mobilité résidentielle.

DÉPART VERS UN LOGEMENT AUTONOME EN 2025



Plus spécifiquement concernant le départ vers le logement autonome, on constate que les résidents partent davantage vers le parc social que privé (19% contre 14%) mais avec de fortes disparités départementales. En 2023, les jeunes sortaient pour 12% vers le parc social et pour 24% dans le parc privé et en 2024 les chiffres étaient équivalents (18% vers chacun des parcs). Ce revirement pose la question de l'accès au logement autonome. En effet, la part du parc social augmente-t-elle car l'accès y est facilité ou car il est devenu quasiment impossible pour les jeunes d'accéder au parc privé pour des raisons économiques ?

DÉPART VERS UN LOGEMENT AUTONOME SELON LE GENRE EN 2025



Dans le détail par département, on observe de fortes disparités sur le type de parc auquel accède les jeunes. Dans les Côtes-d'Armor, les jeunes accédant au logement autonome partent davantage vers le parc privé alors que le ratio est complètement inversé dans le Morbihan et en Ille-et-Vilaine. La part des départs vers le parc privé ou public est équilibrée seulement dans le Finistère. Ces chiffres invitent donc à réfléchir avec les bailleurs sociaux sur la suite du parcours résidentiel des jeunes et leur intégration dans le parc public, notamment dans les départements où les départs vers le parc social sont faibles.

La question du genre semble n'avoir que peu d'incidence sur le départ vers les différents types de parc, il apparaît néanmoins que les femmes aient davantage accès au parc privé que les hommes alors qu'elles ont pourtant des revenus plus faibles (voir précédemment). On peut faire l'hypothèse que les femmes se débrouillent mieux pour réunir les conditions (travail, revenus...) et qu les bailleurs privés « préfèrent » avoir des femmes comme locataires, celles-ci étant dans l'imaginaire collectif plus calmes et tenant mieux leur logement (dégradation, hygiène...).

De manière globale, les équipes socio-éducatives expliquent que la sortie des Foyers de Jeunes Travailleurs peut susciter des craintes, notamment face aux démarches administratives et à l'isolement. Les professionnels jouent un rôle essentiel pour accompagner les jeunes dans cette transition en leur proposant un parcours résidentiel adapté à leur capacité. Ils peuvent les orienter vers des solutions comme le logement social, le parc privé ou encore le logement diffus gérés par les adhérents. Il existe aussi un parcours résidentiel « interne » aux résidences Habitat Jeunes permettant aux jeunes d'évoluer selon leurs besoins (et la capacité du parc de logements disponibles des gestionnaires) avec des parcours allant de la chambre au T2.

Afin de prévenir les ruptures dans le parcours des jeunes, notamment lors de leur transition vers un logement autonome, des structures comme les SHAJ (Service Habitat Jeunes) ou CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) les accompagnent et les aident pour les démarches et le repérage de solutions. Cela permet de répondre à la nécessité d'un « temps intermédiaire » entre la sortie du FJT et l'entrée dans une vie plus autonome, un moment de rupture dont le suivi n'est pas possible par les équipes des résidences. Ce type de structure se développe chez les adhérents bretons via l'ouverture de nouveaux services.

LES ÉQUIPES

CHIFFRES CLÉS

- 59% de femmes - 41% d'hommes
- 283 ETP pour 481 salariés
- 93% des salariés en CDI
- 54% des salariés ayant suivi une formation dans les deux dernières années

GÉNÉRALITÉS

Environ deux tiers des salariés du réseau dépendent de la convention collective « Habitat et Logement Accompagné » (HLA).

On retrouve au total 4 types de conventions collectives différentes au sein du réseau. Ces différences s'expliquent notamment par la mission principale ou historique portée par les adhérents qui peut différer (restauration, médico-social...).

Le réseau Habitat Jeunes breton compte 283 ETP pour un total de 481 salariés. Ces postes sont regroupés en trois grandes catégories :

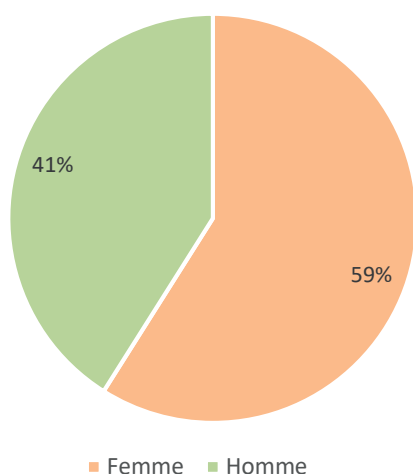
- Personnel de direction
- Personnel socioéducatif
- Personnel d'appui à la fonction socio-éducative

En fonction de la taille de la structure adhérente et du nombre de logements dont elle dispose, le nombre d'ETP peut varier fortement. Il est à noter que ces chiffres portent uniquement sur les ETP dédiés à l'Habitat Jeunes; ainsi certaines structures disposent d'un nombre d'ETP réduit par rapport à leurs effectifs totaux dédiés à d'autres activités. Cette variation se retrouve également dans la composition des équipes socioéducatives tant en termes de nombre que de type de postes ou de formation initiale.

NOMBRE D'ETP PAR ADHERENT (PÔLE HABITAT JEUNES - TOUS POSTES CONFONDUS)		
Morbihan	AGORA SERVICES	26,5
	ASSOCIATION FOYER MADAME MOLE	5,6
	CAP AVENIR	12,2
	CCAS VANNES	4,6
Ille-et-Vilaine	AMITIES SOCIALES	45,8
	ASSOCIATION TY AL LEVENEZ	28,1
	ASSOCIATION POSABITAT	18,9
	ASSOCIATION SAINT-JOSEPH DE PREVILLY	10,2
	MAISON D'ACCUEIL DU PAYS DE REDON	11,1
	TREMPLIN	12,5
Finistère	CCAS MORLAIX	7,8
	FONDATION MASSE-TREVIDY	9,6
	PEP29	1,7
	AILES	22,6
	ASSOCIATION LES AMITIES D'ARMOR	14,7
Côtes d'Armor	ASSOCIATION STEREDENN	10,0
	HABITAT JEUNES EN TREGOR ARGOAT	15,6
	SILLAGE	25,7
TOTAL		283,1

LES PROFESSIONNELS

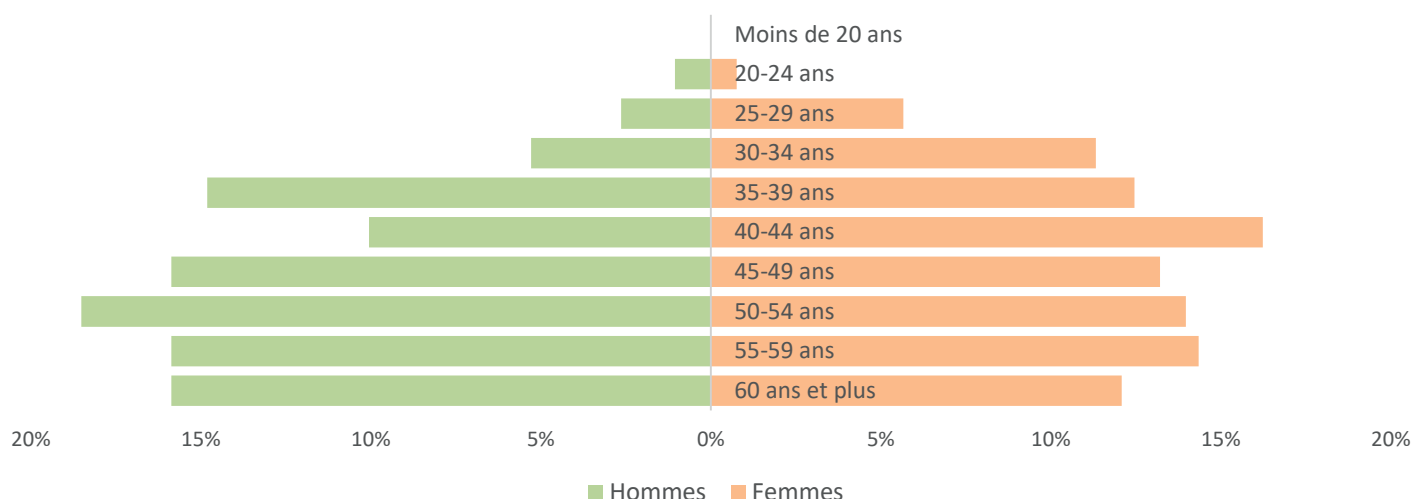
PARITÉ HOMME-FEMME EN 2025



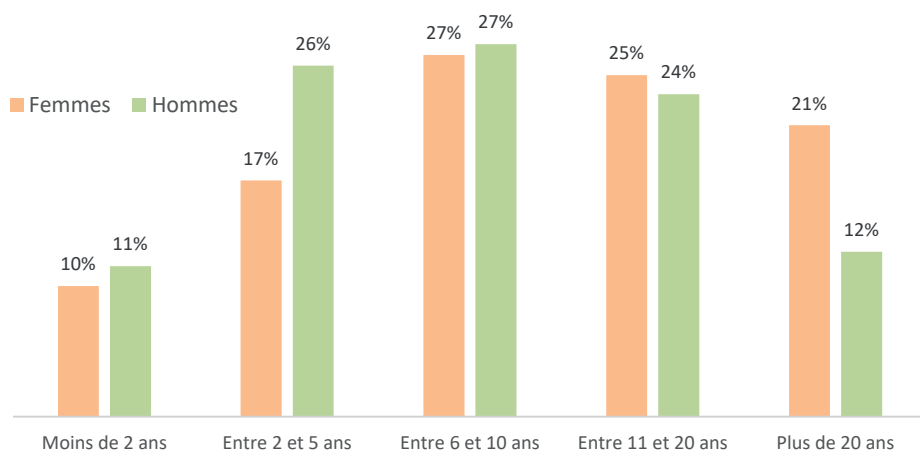
Les femmes sont légèrement majoritaires au sein du réseau Habitat Jeunes avec 286 femmes pour 199 hommes.

Lorsqu'on regarde cette surreprésentation en fonction de l'âge des salariés, on constate que les femmes sont surtout majoritaire dans les classes d'âges les plus jeunes (jusqu'à 35 ans). De l'autre côté du spectre, ce sont les hommes qui sont majoritaires passés 60 ans.

PYRAMIDE DES ÂGES EN 2025



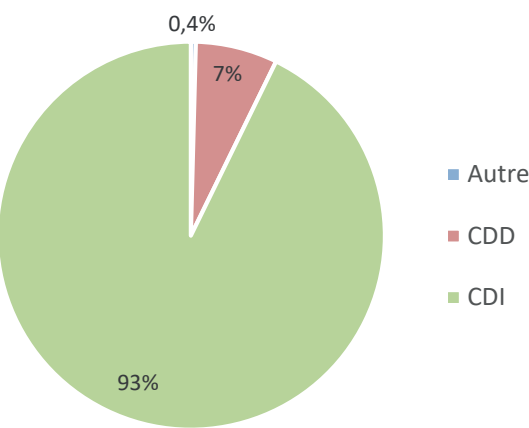
ANCIENNETÉ DES SALARIÉS SELON LE GENRE EN 2025



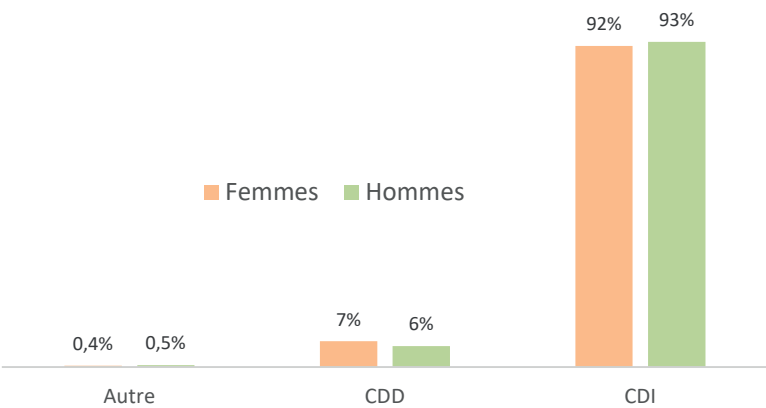
L'ancienneté des salariés au sein du réseau est de 11,9 ans en moyenne. Pour les hommes, cette moyenne est de 10 ans et 13,2 ans pour les femmes.

Cette moyenne plus haute pour les femmes s'explique notamment par le fait qu'elles soient plus nombreuses à être au sein de leur structure depuis plus de 20 ans (+9 points par rapport aux hommes).

TYPE DE CONTRATS EN 2025

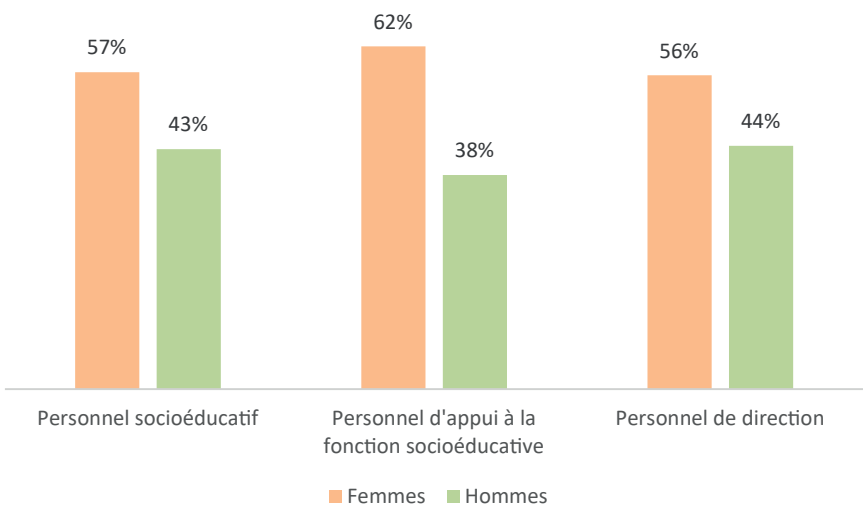


TYPE DE CONTRATS SELON LE GENRE EN 2025



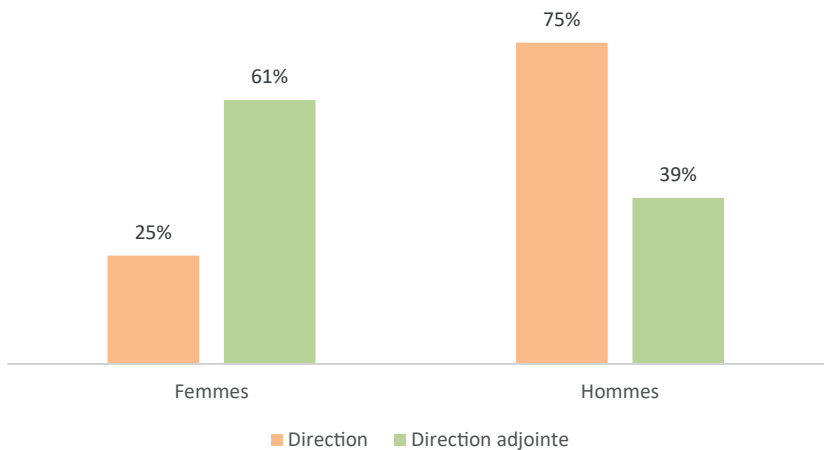
Les salariés du réseau Habitat Jeunes sont très majoritairement en CDI (93%). On constate néanmoins une surreprésentation des femmes (deux tiers) au sein des 33 personnes en CDD avec comme explication première le fait que davantage de femmes travaillent dans le réseau Habitat Jeunes (comme pour les CDI).

RÉPARTITION DU GENRE SELON LE TYPE DE FONCTION EN 2025



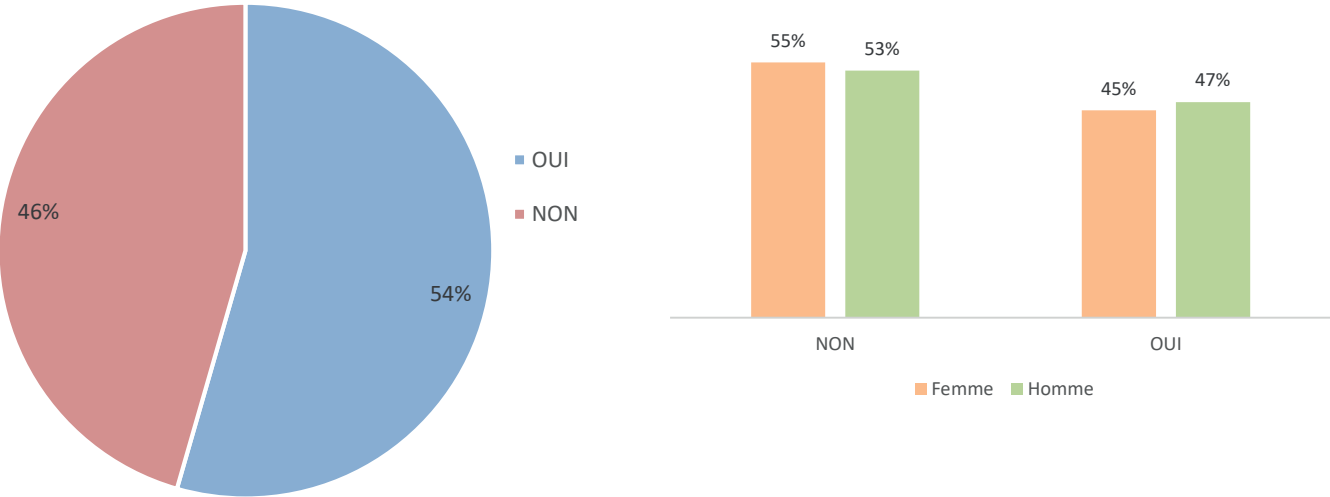
Légende répartition des postes	
Personnel socioéducatif	Agent d'accueil
	Agent d'insertion
	Animateur
	Assistant social
	CESF
	Educateur
	Responsable de service pédagogique
	Veilleur de nuit et week-end
Personnel d'appui à la fonction socioéducative	Agent de développement
	Aide de cuisine
	Assistance
	Commis de cuisine
	Comptable
	Cuisinier
	Econome
	Formateur
	Homme d'entretien
	Personnel de service
	Secrétaire
Personnel de direction	Directeur
	Directeur adjoint
	Responsable de restauration
	Responsable de service administratif et financier
	Responsable de service logement

PARITÉ AU SEIN DES POSTES DE DIRECTION ET DIRECTION ADJOINTE EN 2025



Les femmes, de part leur nombre au sein des structures, sont majoritaires dans tous les types de fonction au sein du réseau. Néanmoins, il existe de fortes disparités sur certains types de postes. En effet, chez les personnels de direction et sur les postes de direction et direction adjointe, on observe que les postes de directions sont occupés à 75% par des hommes et les directions adjointes à 61% par des femmes.

SALARIÉS AYANT SUIVI UNE FORMATION DANS LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES



Concernant la formation, les salariés du réseau sont 54% à avoir eu accès à une formation au cours des 2 dernières années. Ces formations peuvent être internes comme externes au réseau et certifiantes, qualifiantes ou diplômantes. On constate peu de différence par genre dans l'accès à la formation.

On retrouve également une grande diversité de formations et diplômes parmi les équipes socioéducatives : BTS lié à l'animation ou au social, BPJEPS, CAFDES, DEJEPS, DUT...

LA FONCTION SOCIOÉDUCATIVE

TYPE DE POSTE	NB D'ETP
Agent d'accueil	25,2
Agent d'insertion	0,5
Animateur	49,7
Assistant social	1,0
CESF	32,8
Educateur	2,1
Responsable de service pédagogique	8,4
Veilleur de nuit et week-end	27,5
TOTAL	147,1

Les personnels socioéducatifs regroupent un nombre conséquent de fonction avec chacun ses spécificités et ses objectifs. Les métiers les plus représentés sont ceux d'agents d'accueil, d'animateurs, de conseillers en économie sociale et familiale (CESF) ou de veilleurs. Le métier d'éducateur, plus spécialisé sur les parcours difficiles et l'accompagnement individuel, reste encore marginal. Certains métiers sont aujourd'hui pratiqués mais pas recensés dans la collecte de données sur les ressources humaines comme celui de psychologue auprès des résidents malouins de Ty AL Levenez.

Sur la région Bretagne, le nombre d'ETP dédié à la fonction socioéducative représente 52% du total d'ETP. A l'échelle nationale, ce chiffre est de 48%.

ANNUAIRE DES ADHÉRENTS

CÔTES-D'ARMOR

HABITAT JEUNES EN TRÉGOR-ARGOAT - HJTA

Guingamp - Lannion
global@hjta.bzh
02 96 43 77 11

SILLAGE

Saint-Brieuc - Plérin - Paimpol - Loudéac - Lamballe-Armor
contact@sillage.bzh
02 96 33 23 91

STEREDENN

Dinan - Plancoët
contact@steredenn.org
02 96 87 12 12

FINISTÈRE

ASSOCIATION D'IROISE POUR LE LOGEMENT, L'EMPLOI ET LES SOLIDARITÉS

Brest - Quimper - Carhaix - Guiscriff (56) - Rostrenen (22)
habitatiroise@ailes29.org
02 98 43 45 48

FONDATION MASSÉ TRÉVIDY

Quimper - Concarneau - Pont l'Abbé - Plonéour
fjt@fmt.bzh
02 98 55 31 58

CCAS DE LA VILLE DE MORLAIX

Morlaix
ccas@villedemorlaix.org
02 98 88 82 15

LES AMITIÉS D'ARMOR

Brest
amities@amities-armor.asso.fr
02 98 03 06 77

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC 29

Quimperlé
habitatjeunesqple@pep29.org
02 98 39 69 69

ILLE-ET-VILAINE

ASSOCIATION TY AL LEVENEZ - ATAL

Saint-Malo - Dinard - Pleurtuit
reception@atal.bzh
02 99 40 29 80

POSABITAT

Fougères
accueil@posabitat.com
02 99 94 39 50

MAISON D'ACCUEIL DU PAYS DE REDON - MAPAR

Redon - Bain-de-Bretagne
contact@mapar.fr
02 99 72 14 39

TREMPLIN

Vitré
accueil.habitat@tremplin-vitre.org
02 99 74 61 73

ASSOCIATION SAINT-JOSEPH DE PRÉVILLE - ASJP

Rennes
contact@asjp.fr
02 99 14 21 00

LES AMITIÉS SOCIALES

Rennes et Métropole rennaise
contact@amities-sociales.fr
02 99 67 56 00

ASSOCIATION OUVRIÈRE DES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE - MAISON DE RENNES

Bruz
02 99 65 14 00

MORBIHAN

AGORA SERVICES

Lorient - Auray - Pontivy
contact@agoraservices.fr
02 97 21 72 02

CCAS DE LA VILLE DE VANNES

Vannes
residence.kerizac@mairie-vannes.fr
02 97 62 68 40

CAP AVENIR

Vannes - Ploërmel - Muzillac
residencedumene@orange.fr
02 97 54 33 13

ESCALE JEUNE MADAME MOLÉ

Vannes- Muzillac
foyer-madame-mole@orange.fr
02 97 47 29 60

ANNUAIRE DES SERVICES

CÔTES-D'ARMOR

SERVICE HABITAT JEUNES - SILLAGE

12, boulevard Clémenceau
22000 SAINT-BRIEUC
contact@sillage.bzh
02 96 33 96 96

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES - STEREDENN

1, route de Dinard
22100 DINAN
claj@steredenn.org
02 96 85 25 24

FINISTÈRE

COMITÉ POUR L'HABITAT DES JEUNES - FONDATION MASSÉ TRÉVIDY

30, rue de la providence
29000 QUIMPER
cphj@fmt.bzh
02 98 64 41 41

ILLE-ET-VILAINE

POINT LOGEMENT JEUNES - ASSOCIATION TY AL LEVENEZ

3, avenue de la Fontaine au Bonhomme
35400 SAINT-MALO
plj@atal.bzh
02 23 18 28 86

JEUNES INFOS LOGEMENT - JIL

360 - Bâtiment A
Cours des Alliés
35000 RENNES
contact@logement-jeunes-rm.fr
02 99 31 70 61

SERVICE HABITAT JEUNES «LOGEZ JEUNESSE» - HJTA

2, boulevard Mendès France (accès rue
Hyacinthe Cheval)
22200 GUINGAMP
logez.jeunesse@hjta.bzh

SHAJ 29 - URHAJ BRETAGNE

4, rue Augustin Morvan
29200 BREST
contact@shaj29.bzh
06 02 00 75 47

SERVICE LOGEMENT JEUNES - TREMPLIN

Permanences sur :

- Vitré
- La Guerche de Bretagne
- Retiers
- Châteaubourg

06 45 31 28 12



12 AVENUE JORGE SEMPRÙN - 35000 RENNES
CONTACT@HABITATJEUNES-BRETAGNE.ORG
02 90 22 38 22
WWW.HABITATJEUNES-BRETAGNE.ORG
PRÉSENT SUR LINKEDIN

MERCI À NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES

